

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-316-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-316 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 5 873 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE PROTÉGÉE
ET D'UN BOUCLAGE D'AQUEDUC – CHEMIN DE LA RIVIÈRE, AFIN D'AUGMENTER LA
DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 108 000 \$**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 27 août 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-EM-316-3 modifiant le règlement numéro 2021-EM-316 décrétant une dépense et un emprunt de 5 873 000 \$ pour l'aménagement d'une piste cyclable protégée et d'un bouclage d'aqueduc – chemin de la rivière, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 108 000 \$.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 26 septembre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 27 août 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 octobre 2024.

Anny Després, greffière adjointe